



Détérioration de véhicule

Par **home50**, le **07/06/2013** à **22:58**

bonjour

en mai 2011 j'ai acheté un véhicule neuf assuré tous risques sans franchise je suis assuré à la même compagnie depuis 40 ans bonus maximum

malheureusement en deux années 3 sinistres

1er sinistre juin 2011 non responsable dégâts payés par l'assurance adverse

2ème sinistre octobre 2012 non responsable dégâts payés par l'assurance adverse

3ème sinistre avril 2013 responsable valeur des dégâts 800 € payes par mon assurance cerise sur le gâteau la nuit dernière mon véhicule garé devant mon immeuble(résidence de personnes âgées)les 4 pneus ont été lacérés dépôt de plainte à la Gendarmerie valeur du préjudice 630 €

mon agent d'assurance m'a fait comprendre vu mes sinistres antérieurs l'assurance risquait de ne pas prendre en charge le préjudice que puis je faire que me conseillez vous merci de votre réponse

cordialement

Par **chaber**, le **08/06/2013** à **06:59**

bonjour[citation]mon agent d'assurance m'a fait comprendre vu mes sinistres antérieurs l'assurance risquait de ne pas prendre en charge le préjudice que puis je faire que me conseillez vous [/citation]fausse réponse

les sinistres antérieurs n'ont absolument rien à voir dans l'indemnisation ou non.

Reportez-vous aux conditions générales de votre contrat

Ou la garantie est acquise et vous avez droit à indemnisation

Ou la garantie n'est pas acquise et vous ne pouvez prétendre à être indemnisé.

Par ailleurs, vu la fréquence anormale de sinistres sur peu de temps (selon la bonne logique des assureurs), même en étant vieux client, vous risquez d'être résilié ou l'assureur proposera un réaménagement de vos garanties.

Une des réponses traditionnelles est qu'un accident même non responsable coûte de l'argent à l'assureur: ouverture du dossier, honoraires de l'expert, pertes sur certains postes avec la convention IDA...

Moi-même je me suis vu transféré dans le service qui fonctionne le mieux: "surveillance du portefeuille " pour 4 accidents à 0% de responsabilité et un bris de pare-brise dans une année de poisse.

Par **home50**, le **08/06/2013** à **21:48**

merci pour votre réponse
cordialement